COMITÉ NATIONAL DE CONCERTATION DES ARS
10 juin 2025

ORDRE DU JOUR

1/ Déclaration préalable UNSA

2/ Index « *égalité femmes – hommes* » dans les ARS

3/ Situation à Mayotte

4/ Gestion de l'épidémie de Chikungunya

5/ Coopérations inter-ARS

6/ Protection sociale complémentaire

7/ Questions diverses

Le CNC était présidé par **Madame GARDETTE HUMEZ**, Directrice des ressources humaines (DRH).

1/ Déclaration préalable UNSA

L'**UNSA** est revenue dans sa déclaration préalable sur le scandale des eaux minérales embouteillées du groupe Nestlé Waters, qui éclabousse **l'ARS Occitanie** et la Préfecture du Gard.

Nos représentants ont aussi alerté sur la situation inquiétante qui prédomine à **l'ARS Guyane**, liée au mode de fonctionnement très particulier de son directeur général nommé en novembre 2024. Une mission d'appui de l'IGAS (T0) a été programmée et pourrait donc permettre d'évaluer la situation difficile dans cette ARS…

Vous trouverez le texte intégral de notre déclaration préalable
Sur notre site internet au lien suivant :

www.federation-unsa-sante-cohesion-sociale.fr

2/ Index égalité femmes - hommes dans les ARS

- L'index égalité F/H des ARS est devenu obligatoire dans le cadre de la loi du 19 juillet 2023 et du décret 2023-1137 du 5 décembre 2023. Cet index permet de mesurer les écarts de rémunération sur la base de six indicateurs ;
- La moyenne des index des ARS atteint 84/100. Une information sera donnée lors d'un prochain CNC sur les plans d'action mis en œuvre dans les ARS.

3/ Situation à Mayotte

- Concernant l'approvisionnement en eau, l'ARS a acquis 72 palettes pour six mois et prévoit une distribution de bouteilles d'eau à ses agents. L'installation de la climatisation dans les bureaux est prévue en août prochain ;
- Les astreintes ont été payées aux agents et un prêt à taux zéro a été mis en place. Concernant le parc automobile de l'ARS doté de 72 véhicules au total dont une dizaine endommagée, le sujet reste compliqué en raison des difficultés à trouver des solutions techniques de réparation sur place.

⇨ L'**UNSA** rappelle que l'accès à l'eau reste compliqué en raison des coupures d'eau alternées par secteur sur le territoire. La distribution des bouteilles d'eau est aussi compliquée, notamment pour les agents en déplacement et il y a une forte attente vis-à-vis du groupe froid à installer dans les locaux de l'ARS.

4/ Gestion de l'épidémie de Chikungunya

- L'épidémie se situe actuellement au niveau 3 à La Réunion et en phase ascendante à Mayotte, avec une circulation qui tend à s'étendre. Concernant la lutte antivectorielle, les actions se poursuivent. L'**UNSA** rappelle qu'elle repose principalement à La Réunion sur des fonctionnaires de catégorie C (adjoints sanitaires) mais que les effectifs diminuent. L'**UNSA** demande que ces agents soient reconnus statutairement comme agents techniques actifs ;
- La réserve sanitaire mobilise notamment 12 médecins supplémentaires et la campagne de vaccination est en cours (3.000 doses administrées à ce jour) ;

⇨ L'**UNSA** demande qu'un point consacré aux ARS ultramarines soit inscrit à l'ordre du jour d'un prochain CNC, en associant l'ensemble des organisations syndicales afin de définir ensemble le périmètre de la discussion sur ce sujet.

5/ Coopérations inter-ARS

- La feuille de route 2025 de la coopération inter-ARS comprend trois orientations principales déclinées en 10 actions : 1/ approfondir les coopérations actuelles ; 2/ ouvrir de nouvelles pistes de coopération et 3/ Poursuivre le repérage et la mise en œuvre des pistes de simplification et de modernisation des missions ;
- Parmi les 10 actions inventoriées, on note l'exploration des usages de l'intelligence artificielle (IA) générative, le renforcement de la mutualisation des achats ou encore l'amélioration de la performance achat en ARS ;

- ❖ Un axe spécifique porte sur l'accompagnement de la filière santé – environnement avec un enjeu de réflexion sur les statuts, dont notamment les conditions d'accès au concours d'ingénieur de génie sanitaire (IGS) ;

- ⇨ L'**UNSA** demande que la coopération inter-ARS soit davantage encadrée et supervisée par le ministère de la santé. Ce dispositif semble en effet hors contrôle, notamment sur le suivi des dépenses engagées dans ce cadre ;
- ⇨ L'**UNSA** demande que le volet statutaire évoqué dans le cadre de l'accompagnement de la filière santé – environnement soit piloté par la DRHM et concerté avec les organisations syndicales au niveau ministériel ;
- ⇨ Concernant l'exploration de l'intelligence artificielle générative (IA), l'**UNSA** demande enfin qu'une organisation nationale soit retenue, privilégiant des solutions techniques proposées par des sociétés européennes ou françaises.

6/ Protection sociale complémentaire (PSC)

- ❖ La PSC santé s'adresse à titre obligatoire aux agents actifs employés et rémunérés par leur employeur : fonctionnaires titulaires et stagiaires, agents contractuels de droit public et agents contractuels de droit privé en activité (quelques cas spécifiques de dispense sont prévus) ;
- ❖ Concernant la PSC santé, le montant de la prise en charge par l'employeur sur la cotisation socle s'élève à 34,52€ ;
- ❖ La PSC prévoyance est facultative et couvre le congé longue maladie, le congé de grave maladie, l'invalidité d'origine non professionnelle et le décès. Le dispositif prévoit deux options et le montant de la prise en charge par l'employeur s'élève à 7€ par mois ;
- ❖ Un dispositif d'information en direction des agents est mis en œuvre (PACO, portail internet MGAS/MGEN, autres formats) ;

7/ Questions diverses

- ❖ L'**UNSA** interpelle la DRHM sur la situation des techniciens sanitaires (T3S) en poste à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), qui sont dépourvus de perspective de carrière. L'**UNSA** demande qu'un système d'équivalence soit introduit afin de permettre un déroulement de carrière similaire à leurs homologues des ARS ;
- ❖ L'**UNSA** renouvelle sa demande d'information faite lors du précédent CNC, concernant la mesure catégorielle HED pour les MISP et PHISP en attente alors qu'elle avait été annoncée depuis longtemps et validée par le Guichet unique ;
- ❖ L'**UNSA** interroge sur le devenir du rapport IGAS consacré aux fonctions médicales dans notre ministère. L'**UNSA** n'a aucune information sur les suites données ainsi que sur le devenir du corps des MISP et prévoit de saisir la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA).

Prochain CNC des ARS : 25 novembre 2025

Représentants UNSA au CNC		
Titulaires		
Emmanuelle SANGNIER	Technicienne sanitaire	ARS Pays-de-Loire
Stéphane BERNARD	Inspecteur de l'action sanitaire et sociale	ARS Ile-de-France
Thierry MATHIEU	Médecin inspecteur de santé publique	ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur
Alexandra FRANCOS	Inspectrice de l'action sanitaire et sociale	ARS Normandie
Florence LEPAGNOL	Pharmacienne inspectrice de santé publique	ARS Ile-de-France
Suppléants		
Samuel MOOTHEN	Technicien sanitaire	ARS La Réunion
Thierry FOUERE	Médecin inspecteur de santé publique	ARS Mayotte
Vanessa LORTO	Attachée d'administration de l'Etat	ARS Martinique
Vincent CAMPANO	Secrétaire administratif	ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Carole MORLAN SALESSE	Pharmacienne inspectrice de santé publique	ARS Occitanie